

Lors de la 70^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies

**Les États membres ont (définitivement ?) été incapables de surmonter
leurs divergences à propos du désarmement nucléaire**

Jean-Marie MULLER *

Le 15 septembre 2015, quelques jours après le 70^e anniversaire du bombardement nucléaire de Hiroshima, a eu lieu à New York la session d'ouverture de la 70^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Parmi les débats thématiques à l'ordre du jour se trouve la question de la paix et de la sécurité internationale.

Le 25 septembre, le pape François est intervenu devant l'Assemblée générale. Il a rappelé que « le Préambule et le premier article de la Charte des Nations Unies montrent quels sont les ciments de la construction juridique internationale : la paix, la résolution pacifique des conflits et le développement de relations d'amitié entre les nations. » Mais, a-t-il souligné, « la tendance toujours actuelle à la prolifération des armes, spécialement les armes de destruction massive comme les armes nucléaires, contraste fortement avec ces affirmations et les nie dans la pratique. Une éthique et un droit fondés sur la menace de destruction mutuelle – et probablement de toute l'humanité – sont contradictoires et constituent une manipulation de toute la construction des Nations Unies, qui finiraient par être « Nations unies par la peur et la méfiance ». » Malheureusement, après ces paroles fortes, il n'a fait que réciter le couplet habituel sur le désarmement mondial : « Il faut oeuvrer pour un monde sans armes nucléaires, en appliquant pleinement l'esprit et la lettre du Traité de non-prolifération, en vue d'une prohibition totale de ces instruments. » Ces propos sans cesse répétés depuis des années sont usés, alors même qu'ils n'ont jamais servi. Ils dénotent l'extrême pauvreté intellectuelle et la totale indigence spirituelle d'un discours verbal. Ce « il faut » n'engage strictement à rien et ne peut avoir la moindre prise sur la réalité. Car il signifie qu'en attendant des lendemains hypothétiques qui chantent le désarmement mondial, les hommes peuvent se permettre d'être complices de la préméditation du crime nucléaire. Ainsi, de tels propos n'opèrent aucune rupture avec l'ordre nucléaire établi qui prévaut aujourd'hui. Ils imaginent un futur abstrait et ne sont nullement marqués par la morsure existentielle du temps présent.

Appel du Secrétaire général de l'ONU

Le 26 septembre, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination des armes nucléaires, le Secrétaire général, Ban Ki moon, a appelé les États à surmonter leurs divergences à propos de l'élimination des armes nucléaires. « Nous nous souvenons, a-t-il déclaré, des victimes des bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki. Et nous nous engageons à répondre à l'appel des survivants pour que personne n'ait jamais à subir de nouveau une telle horreur. Mais pour avoir la garantie absolue qu'elles ne seront jamais utilisées, il faut les éliminer totalement. La grande majorité des pays du monde partagent cet objectif, mais je suis profondément préoccupé par les divisions croissantes entre États sur la façon d'y parvenir.» Ces divergences, a-t-il dit, ont éclaté au grand jour lors de la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en mai 2015¹. Le Secrétaire général a par conséquent exhorté les États membres à surmonter ces divergences sans plus tarder : « Je demande aux États d'unir leurs forces, de dialoguer de manière constructive et de trouver le moyen d'avancer sur cette question ». Il a également appelé les peuples du monde entier à faire entendre leur voix et à exiger des mesures pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Nul doute que le Secrétaire général de l'ONU est profondément convaincu de l'urgence vitale pour l'humanité d'éliminer les armes nucléaires, mais le fait est qu'il se trouve dépourvu de tout pouvoir sur les États souverains qui entendent maintenir leur arsenal nucléaire.

La Conférence sur le climat

François Hollande est intervenu devant l'Assemblée générale le 28 septembre. Il ne pouvait pas ne pas savoir que l'un des enjeux majeurs de cette 70^e session était le désarmement nucléaire, mais il n'a pas prononcé le moindre mot sur ce sujet. L'essentiel de son propos a été de souligner l'importance de la Conférence sur le climat que la France va accueillir prochainement. « Nous devons à Paris, a-t-il déclaré, nous poser une seule question : l'humanité – ce que nous sommes – est-elle capable de prendre la décision de préserver la vie sur la planète ? » Mais l'arme nucléaire n'est-elle pas la principale menace qui pèse sur la planète ? Parmi les conditions qui permettront de dire si la Conférence de Paris a été un succès, le Président français insiste sur le fait que « que les pays développés auront à porter des engagements financiers : 100 milliards de dollars pour assurer le financement de la transition énergétique, l'adaptation, le transfert de technologies ». Ces 100 milliards devront être rassemblés en 2020, « mais il faut le dire dès aujourd'hui pour que les pays émergents, les pays en développement puissent être sûrs qu'ils pourront être accompagnés, soutenus, aidés, et qu'il pourra y avoir ce saut, ce partage de technologies ». Il a précisé : « Nous ne sommes pas encore à 100 milliards. » Aujourd'hui, les financements annuels de la France pour le climat sont de trois milliards d'euros et ils dépasseront cinq milliards en 2020.

Ainsi, alors même que les États ne sont pas capables de financer une politique climatique qui assure la survie de notre environnement, les sept puissances dotées de l'armement nucléaire gaspillent chaque année des milliards pour maintenir et perfectionner leurs armes nucléaires qui sont des armes criminelles de terreur, de destruction, de dévastation et d'anéantissement. Pour sa part, la France dépense à cette

¹ À propos de l'échec de cette conférence, voir notre texte : « Après l'échec de la Conférence d'examen du TNP, le désarmement mondial est désormais impensable, **L'humanité est prisonnière des armes nucléaires** », <http://www.jean-marie-muller.fr/>

fin plus de cinq milliards d'euros. Il est regrettable que François Hollande n'ait pas cherché l'erreur...

Le désarmement reste un rêve lointain

L'archevêque Bernadito Auza, l'observateur permanent du Saint-Siège auprès de l'ONU, est intervenu le 16 octobre devant la Première Commission appelée à traiter de la question du désarmement nucléaire. Lors de son intervention, il déclare : « L'état précaire des négociations sur les armes nucléaires est la principale préoccupation de cette Conférence. L'échec de la neuvième Conférence d'examen du TNP à se mettre d'accord sur un document final dissipe la volonté politique de remplir la promesse du TNP. Dans le même temps, la modernisation des armes nucléaires continue. » Il souligne l'échec des membres du TNP à respecter leur engagement : « Le TNP n'est pas seulement une série d'obligations juridiques ; il est aussi un engagement moral fondé sur la confiance entre les parties. Cependant, la promesse centrale du désarmement nucléaire en échange de la non-prolifération nucléaire reste un rêve lointain. » Si l'engagement pour le désarmement nucléaire n'est pas tenu, alors la prolifération des armes nucléaires serait un corollaire logique qui ne menacerait pas seulement la crédibilité du TNP, mais son existence même. Pareil diagnostic est malheureusement le plus juste qui soit.

Le 18 octobre, lors du débat général, Jacob Zuma, le Président de la République d'Afrique du Sud a évoqué la question de l'armement nucléaire, mais il s'en est tenu à un simple constat qui ressemblait fort à un aveu d'impuissance : « L'échec de la conférence d'examen du traité de non-prolifération, le fait de ne pas être arrivé à un accord alors que l'on marque les 70 ans depuis la première utilisation de l'arme nucléaire au Japon, est un revers terrible dans notre engagement visant à libérer le monde des armes de destruction massive et notamment des armes nucléaires. Il est impossible de vivre en sécurité lorsqu'il y a des armes nucléaires. Les conséquences humanitaires qu'aurait l'utilisation d'une arme nucléaire, que ce soit de manière accidentelle ou sciemment, seraient catastrophiques pour l'humanité. »⁴

« Quand le contexte stratégique le permettra »

Dans son intervention devant la Première Commission le 19 octobre 2015, Mme Alice Guitton, chef de la délégation française, a cru pouvoir affirmer que « la France reste résolument engagée en faveur du désarmement nucléaire ». La France, a-t-elle précisé, « partage donc l'objectif, à terme, de l'élimination des armes nucléaires, quand le contexte stratégique le permettra ». Cette dernière assertion signifie clairement que, pour l'heure, le contexte stratégique ne le permet pas et, à vrai dire, la déléguée française se garde bien d'affirmer qu'il le permettra un jour. Selon elle, « les perspectives de désarmement nucléaire ne peuvent progresser qu'en garantissant une sécurité non diminuée pour tous », ce qui laisse entendre que l'armement nucléaire est lui-même une garantie de sécurité.

Mme Guitton dit entendre « la frustration et l'impatience de certains, qui estiment que le désarmement nucléaire ne peut pas être une incantation ou même une invitation ». Elle ajoute : « Ainsi que les faits le démontrent, le désarmement ne se décrète pas, il se construit. C'est pourquoi il reste essentiel d'ancrer les progrès du désarmement nucléaire dans une approche graduelle, reposant sur une succession de mesures concrètes et pragmatiques. » En réalité, les faits démontrent que le désarmement se décide et qu'en dehors de cette décision, le désarmement ne peut pas être réalisé.

La déléguée française est alors conduite à reconnaître que l'emploi de l'arme

nucléaire est bien inscrit dans la doctrine française de sécurité : « La doctrine française est, et demeure, strictement défensive, avec pour seul but la sauvegarde des intérêts vitaux de la France, et l'emploi de l'arme nucléaire ne serait concevable que dans des circonstances extrêmes de légitime défense. » Ces propos voudraient être rassurants, mais ils sont en réalité terrifiants. Les dirigeants français ont-ils pensé un seul instant les conséquences irrémédiables d'un tel emploi ? Cette insouciance confine une extrême irresponsabilité. On ne saurait mieux dire que la France est bien décidée à maintenir sa dissuasion nucléaire et qu'elle n'est nullement prête à respecter ses engagements internationaux qui lui font l'obligation de négocier de bonne foi le désarmement avec les autres pays dotés.

Le manque de volonté des États

Lors de la réunion du 27 octobre 2015 de la Première Commission, de nombreux délégués ont déploré le manque de volonté des États au sein des mécanismes de désarmement des Nations Unies de telle sorte que la crédibilité même de ces mécanismes est menacée. Tout particulièrement, les délégués ont observé avec regret l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement qui n'a adopté aucun document depuis 20 ans. Ils ont affirmé que cette situation de blocage était imputable à la règle du consensus qui prévaut lors des votes. « En l'état actuel, a affirmé Mme Dell Higgie, représentante de la Nouvelle-Zélande et Présidente de la Conférence du désarmement, les délégations ne sont pas disposées à faire adopter quelque document que ce soit. »

La déléguée de l'Uruguay a appelé la communauté internationale à sortir la Conférence du désarmement de la paralysie dans laquelle elle se trouve enlisée, en faisant preuve de la volonté politique nécessaire afin d'être en mesure de négocier une convention interdisant les armes nucléaires. Mais qui peut croire que son appel sera entendu ?

Pour sa part, Mme Alice Guitton, s'exprimant au nom de la France, a estimé que la règle du consensus constitue la garantie d'une participation efficace et du respect des intérêts légitimes des États et donc de sécurité non diminuée pour tous. Selon elle, loin d'être un obstacle, elle est l'assurance que les accords seront appliqués par tous. Il s'agit en réalité d'un raisonnement par l'absurde, dès lors que dans ces conditions aucun accord ne peut être trouvé. En réalité, la représentante de la France n'a d'autre souci que de justifier, au besoin par des arguments fallacieux, le maintien de la dissuasion nucléaire de son pays.

Lors de la réunion du 28 octobre, d'aucuns ont cru pouvoir formuler des vœux pieux. Ainsi, le représentant égyptien a déclaré contre toute évidence : « la Conférence du désarmement, en adoptant de manière inclusive un programme de travail équilibré, devrait rapidement être en mesure d'amorcer des négociations sur une convention universelle interdisant la possession, le développement et l'usage des armes nucléaires ». De même, le représentant du Royaume-Uni a rappelé que le mécanisme de désarmement onusien était le résultat d'une détermination partagée de travailler collectivement vers le désarmement sous tous ses aspects. « Nous devons œuvrer ensemble et non nous opposer si nous voulons préserver l'intégrité et la pertinence du mécanisme de désarmement de l'ONU », a-t-il exhorté. Qui peut croire que ces paroles verbales puissent infléchir de quelque manière les événements ?

De son côté, M. Vladimir Yermakov, le représentant russe, a semblé satisfait de l'enlèvement de la Conférence du désarmement : pour sa part, a-t-il déclaré, la Fédération de Russie est opposée à toute modification des travaux complexes et du mode de vote à la Conférence du désarmement, ajoutant que la seule manière de parvenir aux objectifs du désarmement est le multilatéralisme et le consensus. Il est illusoire de croire que l'on peut parvenir aux objectifs d'un monde exempt d'armes

nucléaires sans la participation des puissances nucléaires, a indiqué le représentant russe, estimant par ailleurs que toute initiative, et notamment les tentatives de créer des groupes de travail à composition non limitée chargés de discuter du désarmement nucléaire, « n'avaient aucun avenir ». Il a estimé que toutes les questions relatives au désarmement ne devaient être examinées que dans le cadre de la Conférence du désarmement, tenant compte des intérêts légitimes de sécurité de chacun.

Pour sa part, le représentant du Royaume-Uni a souligné l'importance que les négociations destinées à sortir la Conférence du désarmement de l'inertie abordent les légitimes intérêts nationaux en matière de sécurité, « qui doivent être protégés ». Là encore, l'intention non avouée est de maintenir l'arsenal nucléaire des pays dotés membres du TNP.

Les divergences de vue sur le désarmement nucléaire

Le texte de la « Couverture » de la réunion de la Première Commission chargée du désarmement et de la sécurité internationale qui a eu lieu le 2 novembre 2015 précise : « Les 13 textes mis aux voix illustrent une fois de plus les divergences de vues sur le désarmement nucléaire entre d'un côté, ceux qui appellent à une accélération du processus et de l'autre, ceux qui estiment que les préalables du désarmement ne sont pas encore réunis. » C'est dire clairement qu'aucun accord ne peut être trouvé entre ces deux camps et qu'aucune dynamique de désarmement ne peut être enclenchée.

Le même texte souligne : « Au nom de la France et des États-Unis, le représentant du Royaume-Uni a annoncé un vote contre les projets de résolution sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, sur l'engagement humanitaire en faveur de l'interdiction et de l'élimination des armes nucléaires et sur les impératifs éthiques pour un monde exempt d'armes nucléaires, car les objectifs de ces textes sont de forcer les États nucléaires au désarmement nucléaire et de saper le régime du Traité sur la non-prolifération nucléaire, en créant un monde moins sûr. En tant que puissances nucléaires, nos trois pays sont convaincus que le désarmement nucléaire ne peut se faire que d'une manière progressive, « pas à pas ». » C'est dire on ne peut plus clairement qu'aucune dynamique ne peut être initiée qui crée les conditions de l'élimination mondiale des armes nucléaires.

Au cours de cette réunion, le débat a mis en évidence que la situation en Corée du Nord constitue un obstacle majeur sur la route du désarmement nucléaire. Le représentant de la République populaire démocratique de Corée (RPDC) a annoncé d'emblée un vote contre le projet de résolution sur l'unité d'action et de détermination renouvelée en vue de l'élimination totale des armes nucléaires, dont les affirmations ne reflètent en rien la situation nucléaire de la péninsule coréenne. « Si les États-Unis n'avaient pas menacé mon pays, la question nucléaire ne se serait jamais posée dans la zone », a-t-il assuré. « Il est incroyable que le Japon ait le culot de parler d'élimination d'armes nucléaires, alors qu'il est protégé par les armes nucléaires des États-Unis, qu'il accumule du plutonium et développe un programme clandestin », a accusé le représentant.

Le projet de résolution intitulé « **Impératifs éthiques pour un monde exempt d'armes nucléaires** » a été présenté par dix-huit États, dont l'Afrique du Sud et l'Autriche, affirme notamment :

« L'Assemblée générale,

Déplorant qu'aucun progrès n'ait été réalisé en ce qui concerne la tenue de négociations multilatérales sur les questions relatives au désarmement nucléaire à la Conférence du désarmement,

Déclare :

- Que la menace mondiale que font peser les armes nucléaires doit être éliminée de toute urgence ;

- Que les débats, décisions et mesures relatifs aux armes nucléaires doivent porter en priorité sur les effets de ces armes sur l'homme et l'environnement et tenir compte des souffrances indicibles et intolérables qu'elles peuvent causer ;

- Que les armes nucléaires compromettent la sécurité collective, augmentent le risque d'une catastrophe nucléaire, exacerbent les tensions internationales et rendent les conflits plus dangereux ;

- Que les arguments avancés en faveur du maintien des armes nucléaires portent atteinte à la crédibilité du désarmement nucléaire et du régime de non-prolifération ;

- Que les plans à long terme pour la modernisation des arsenaux d'armes nucléaires vont à l'encontre des engagements et obligations relatifs au désarmement nucléaire et laissent à penser que les États dotés d'armes nucléaires en posséderont indéfiniment ;

- Que, dans un monde où les besoins essentiels de l'être humain n'ont pas encore été satisfaits, les vastes ressources consacrées à la modernisation des arsenaux nucléaires pourraient servir à la réalisation des objectifs de développement durable ;

- Qu'étant donné les incidences humanitaires des armes nucléaires, il est inconcevable que l'emploi d'armes nucléaires, quel qu'il soit et quel qu'en soit le motif, puisse être compatible avec les exigences du droit international humanitaire, du droit international, du code moral ou de la conscience publique ;

- Qu'étant donné qu'elles frappent sans discernement et ont le pouvoir d'anéantir l'humanité, les armes nucléaires sont immorales par définition ;

Rappelle

- que tous les États responsables ont le devoir solennel de prendre des décisions en vue de protéger leur population ainsi que les autres États des ravages d'une explosion nucléaire et que le seul moyen d'y parvenir est d'éliminer totalement les armes nucléaires ;

Décide

- d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante et onzième session, au titre de la question intitulée « Désarmement général et complet », la question subsidiaire intitulée « Impératifs éthiques pour un monde exempt d'armes nucléaires ».

Il est remarquable que ce texte essentiel n'a été adopté qu'au sein de la Première Commission que par 124 voix pour, 35 contre et 15 abstentions ce qui met en évidence que les pays dotés sont rejoints par de nombreux pays non dotés pour refuser le processus du désarmement nucléaire.

Réduction du danger nucléaire

Un autre texte de projet résolution a été adopté avec un vote beaucoup plus mauvais encore. Il a recueilli 119 voix pour, 48 voix contre et 11 abstentions. Ce texte propose d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine session de l'Assemblée des Nations Unies une question intitulée « Réduction du danger nucléaire ». Ce texte précise :

« L'Assemblée générale,

Considérant que l'emploi d'armes nucléaires est la menace la plus grave qui pèse sur l'humanité et la survie de la civilisation,

Réaffirmant que tout emploi ou toute menace d'emploi d'armes nucléaires constituerait une violation de la Charte des Nations Unies, (...)

Rappelant l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité

de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires, selon lequel tous les États ont l'obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire sous tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace, (...)

Demande aux États Membres de prendre les mesures propres à empêcher la prolifération des armes nucléaires sous tous ses aspects et à favoriser le désarmement nucléaire, l'objectif étant l'élimination des armes nucléaires; »

La « couverture » de la réunion de la Première Commission qui s'est tenue le 5 novembre, souligne que « les cinq États dotés d'armes nucléaires rejettent un texte sur le désarmement nucléaire ». Ce texte portait sur « les moyens de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire ». C'est la représentante de la France qui s'est exprimée au nom du P5 : elle « a déclaré que l'objectif de ces cinq puissances nucléaires était toujours de parvenir au désarmement nucléaire, mais de manière progressive. Un instrument tel qu'une convention d'interdiction à laquelle les États dotés d'armes nucléaires n'apporteraient pas leur soutien et auquel ils ne participeraient pas, n'éliminerait pas les armes nucléaires, mais affaiblirait le régime du TNP, a-t-elle estimé. Une approche « pas à pas » est la seule option pratique pour réaliser des progrès sur la voie du désarmement nucléaire, en tenant compte de tous les facteurs susceptibles d'affecter la sécurité et la stabilité dans le monde, a-t-elle indiqué. (...) C'est la raison pour laquelle les cinq puissances nucléaires voteront contre ce projet de texte, a-t-elle conclu. »

Par ailleurs, 7 pays (République populaire démocratique de Corée, Israël, Inde, France, États-Unis, Royaume-Uni et Fédération de Russie) ont voté contre le projet de résolution intitulé « Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire ». Logique.

Le 6 décembre, lors de la dernière réunion de la Première Conférence, le représentant du Royaume-Uni a déclaré, parlant également au nom de la France et des États-Unis, que les trois délégations avaient voté contre le projet de résolution relatif à une déclaration universelle sur l'édification d'un monde exempt d'armes nucléaires. « Nous pensons qu'en matière de désarmement nucléaire, seule une approche progressive permettrait d'obtenir des résultats ». « Une telle déclaration universelle, a-t-il soutenu, ne contribuerait pas a priori à cet objectif ».

Le représentant du Pakistan a indiqué que sa délégation s'était abstenue sur le projet de résolution qui « demande l'inacceptable au Pakistan, à savoir adhérer au Traité sur la non-prolifération nucléaire en tant qu'État non doté d'armes nucléaires ». Logique.

Le représentant de la Fédération de Russie, s'exprimant sur les projets de résolution portant sur le groupe nucléaire, a déclaré que le groupe de travail proposé par le premier texte n'a aucune chance de succès car, a-t-il soutenu, il ignore les principes de base, dont celui du consensus qui est la seule option pour les questions de désarmement. Citant un « proverbe connu », le représentant a dit : « Celui qui veut aller plus vite, doit aller seul ». Il a ajouté qu'il était illusoire de croire que les pays nucléaires donneront leur aval à des initiatives qui demandent l'accélération du désarmement nucléaire. Il a conclu : « Dans les conditions actuelles, il n'y aura pas de désarmement nucléaire. » Comme malgré lui, le représentant de la Russie résume parfaitement la situation : Il n'y aura pas de désarmement nucléaire multilatéral, mais celui qui aura le courage d'« aller seul », en décidant un désarmement unilatéral, pourra débloquer la situation.

Aujourd'hui, le principe de réalité nous suggère que le désarmement nucléaire est impossible

Ces avis et ces votes négatifs signifient clairement l'échec de la 70^e session des Nations Unies à faire avancer le processus d'un monde sans armes nucléaires. Tout semble montrer que cet échec est définitif.

D'aucuns avaient espéré que l'échec de la dernière conférence d'examen du TNP qui s'est tenue du 27 avril au 22 mai 2015 serait une opportunité de réflexions sur des voies alternatives, créerait une nouvelle dynamique qui mènerait au succès de la Première Commission. En fait, comme cela était prévisible, il n'en a rien été et c'est le contraire qui s'est produit.

Chacun d'entre nous répugne fortement à reconnaître que l'humanité est à jamais incapable de renoncer à l'arme nucléaire. Cette pensée nous semble sacrilège et elle l'est en effet. Cependant, le principe de réalité, aujourd'hui, ne nous suggère-t-il pas qu'il en est bien ainsi ?

Devant l'échec des États à mettre en œuvre un désarmement multilatéral, c'est aux citoyens de s'emparer du dossier afin de mettre en œuvre un désarmement unilatéral. C'est pourquoi, sans attendre l'existence improbable d'un traité d'interdiction des armes nucléaires, la priorité pour les citoyens français est d'exiger le désarmement unilatéral de la France. À l'évidence, la plus forte contribution que la France puisse apporter à la mise en œuvre d'un traité d'interdiction est de s'interdire à elle-même ses propres armes nucléaires. Elle le peut, donc elle le doit.

* Philosophe et écrivain.

Auteur de *Libérer la France des armes nucléaires*, *La préméditation d'un crime contre l'humanité*, Chronique Sociale.

www.jean-marie-muller.fr

7 novembre 2015

-